



2024/

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RIS ORANGIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

DÉLIBÉRATION N°2024/COM26

**Objet : Vote du Compte Administratif du Service de Soins Infirmiers à
Domicile (SSIAD) de Ris-Orangis-Exercice 2023**

Séance du lundi 17 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 17 juin à quatorze heures.
Le Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqué à l'hôtel de Ville, sous
la présidence de Monsieur Siegfried VAN WAERBEKE, Vice-Président du CCAS.

Date de la convocation : mardi 11 juin 2024

Étaient présent.e.s Mesdames et Messieurs :

Josiane BERREBI, Gisèle FRANCIS, Denise POEZEVARA,
Siegfried VAN WAERBEKE, Marcus M'BOUDOU,
Sandakichenin DJANARTHANY, Bernard CASSAIGNE, Daniel
DOUCHET, Danielle DESRONDAUX

Nombre de
membres

En exercice : 13

Présents à la
séance : 9

Votants : 9

Absent.e.s / excusé.e.s :

Stéphane RAFFALLI, Serge MERCIECA, Ange MARTINEZ,
Michèle LAPLAZA.

Absent.e.s représenté.e.s :

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice
et peuvent délibérer valablement, en exécution de
l'article L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-26 du
Code de l'Action Sociale et des Familles.



Objet : Vote du Compte Administratif du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) de Ris-Orangis-Exercice 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SUR proposition de **Monsieur Stéphane RAFFALLI** Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-4 à L.123-9 et R 123-1 à R 123-26,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M22,

VU le Budget Primitif 2023 du Service de Soins Infirmiers A Domicile,

VU le Compte de Gestion 2023 du Service de Soins Infirmiers A Domicile, établi par Madame la Receveuse,

APPROUVE le Compte Administratif 2023 du Service de Soins Infirmiers A Domicile de Ris-Orangis qui fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre 11 (Groupe I)	45 763,50 €
Chapitre 12 (Groupe II)	438 330,84 €
Chapitre 16 (Groupe III)	15 322,67 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	<u>499 417,01 €</u>

Recettes

731112 « Produit de la tarification personnes âgées »	489 745,35 €
731212 « Produit de la tarification personnes handicapées »	33 178,04 €
7588 « Produits divers de gestion courante »	1,56 €

CCAS
de Ris-Orangis
Conseil
d'Administration du
17 juin 2024
DÉLIBÉRATION
N°2024/COM26

<i>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</i>	<u>522 924,95 €</u>
<u>RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2023</u>	<u>23 507,94 €</u>
002 « Excédent d'exploitation 2021, reporté en recette D'exploitation 2023 »	9 483,56 €
RESULTAT ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023	32 991,50 €

Le Président certifie sous
sa responsabilité
Le caractère exécutoire de
cet acte :
Publié le :
Notifié le :
La présente décision peut
faire l'objet d'un recours
Devant le Tribunal
Administratif de Versailles
Dans un délai de deux mois
à compter de sa
publication et de sa
notification.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Stéphane RAFFALLI
Président du CCAS
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne



